



Code de Transparence

Tocqueville Croissance Euro ISR

Avril 2023

Code de transparence ISR :

« Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

Déclaration d'engagement :

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de nos fonds.

Notre maison mère LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est impliquée dans l'ISR depuis l'année 1997 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence :

Tocqueville Finance et LBP AM s'engagent à être transparent et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les fonds couverts par le présent document respectent l'ensemble des recommandations du Code.



Contenu

1	Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	5
2	Données générales sur la société de gestion	6
2.1	Nom de la société de gestion en charge des fonds auquel s'applique ce Code.....	6
2.2	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	6
2.3	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	8
2.4	Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	9
2.5	Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	10
2.6	Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	10
2.7	Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?	10
2.8	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	11
3	Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs	12
3.1	Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?	12
3.2	Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	12
3.3	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	13
3.4	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	14
3.5	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation) ?	15
3.6	À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	16
4	Processus de gestion	17
4.1	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	17

4.2	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	19
4.3	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	19
4.4	Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	19
4.5	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? .	20
4.6	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	20
4.7	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	20
4.8	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	21
5	Contrôle et Reporting ESG	21
5.1	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	22
6	Mesures d'impact et reporting ESG	23
6.1	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	23
6.2	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	23
6.3	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	23
6.4	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	24

1 Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Nom du fonds	Forme juridique	Classification AMF	Approche ISR	Encours à fin mars 2023 (M€)	Liens vers les document relatifs au fonds
Tocqueville Croissance Euro ISR	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français	Actions de pays de la zone euro	Notation Best-in-universe Exclusion de 20% de l'univers (valeurs en liste d'exclusion + valeurs les moins bien notées)	1 189	https://www.labanquepostale-am.fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=FACE&isin=FR0013185576&laposte=

Liste d'exclusion LBP AM: exclusions réglementaire (armes controversées), normative (violation des Principes du Pacte Mondial), sectorielle (charbon, tabac, jeux d'argent), thématique (biodiversité et déforestation) et spécifique (manquements sérieux sur l'un des 4 piliers de la philosophie GREaT)

Exclusions spécifiques au fonds : se référer à la question 4.1.

2 Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auquel s'applique ce Code.

LBP AM a délégué la gestion financière à Tocqueville Finance du fonds Tocqueville Croissance Euro ISR.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT 36, quai Henri IV 75004 Paris Tél. : +33 1 57 24 21 00 www.labanquepostale-am.fr	TOCQUEVILLE FINANCE 36, quai Henri IV 75004 Paris Tél. : +33 1 56 77 33 00 www.tocquevillefinance.fr
---	--

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Tocqueville Finance et sa maison mère LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (« LBP AM ») sont convaincus que les pratiques d'investissement socialement responsable (« ISR ») sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie. Notre appartenance au groupe La Banque Postale fait de nous les dépositaires d'une responsabilité citoyenne qui nous engage.

Tocqueville Finance a ainsi choisi de développer l'ISR, guidée à la fois par les grands textes internationaux, par les engagements de son Groupe, par ses valeurs historiques de proximité auprès des entreprises depuis 30 ans et de responsabilité, et, enfin, par son rôle essentiel de soutien au financement de l'économie réelle (fort investissement dans les petites et moyennes capitalisations).

Dès mars 2018, LBP AM a fait le choix précurseur d'une gamme de fonds ouverts 100% labellisés « Label ISR » à horizon 2020. Le pari est aujourd'hui tenu.

Nous proposons à nos clients de donner du sens à leur investissement et de saisir les opportunités d'une croissance pérenne, grâce à une gamme de fonds gérés en associant l'exigence de performance financière à une analyse extra-financière de qualité.

En réponse aux grands enjeux de notre société - le développement démographique, l'urbanisation, l'environnement, le climat, l'agriculture, l'alimentation et la santé publique - nous avons développé au sein de Tocqueville Finance une approche innovante et intégrée de l'analyse et de la gestion ISR.

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), Tocqueville Finance bénéficie de l'apport de la philosophie d'investissement « GREaT » de LBP AM sur quatre piliers porteurs de solutions et permettant de maîtriser les risques :

- La **G**ouvernance responsable ;
- La gestion durable des **R**essources ;
- La transition **E**nergétique ;
- Le développement des **T**erritoires.



Aider les entreprises à faire évoluer leurs pratiques en faveur d'un monde durable est notre ambition et le cœur de notre philosophie. La réputation, la proximité et la connaissance de Tocqueville Finance

du tissu des entreprises françaises et internationales de toutes tailles, depuis 30 ans, sont des atouts véritables dans cette démarche.

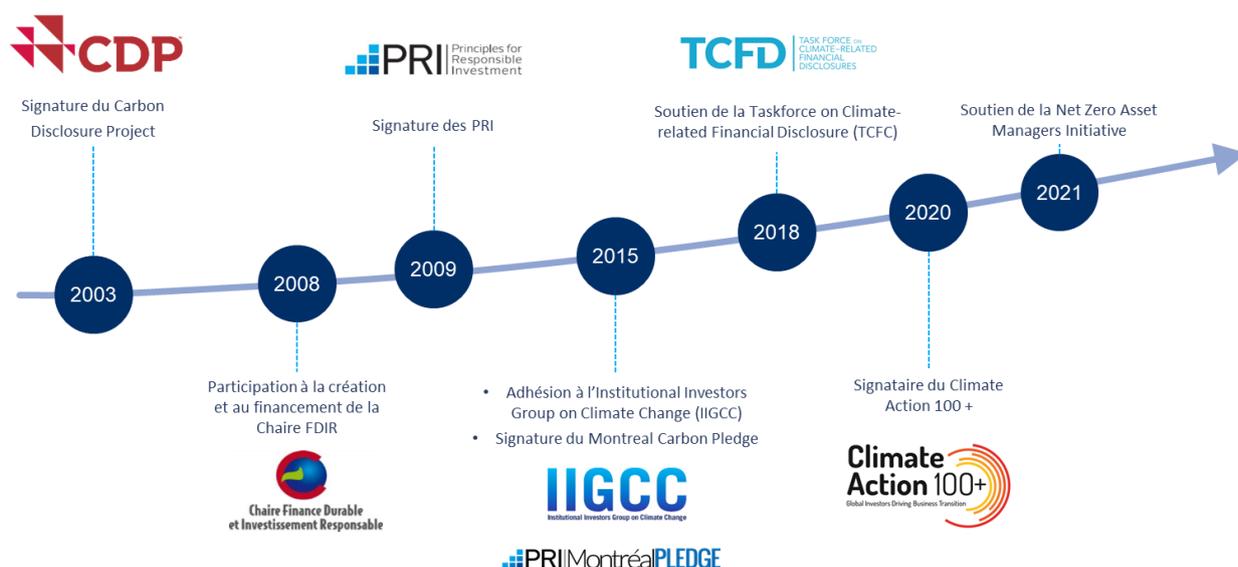
Le Groupe LBP AM est membre des PRI ou « Principes pour l'Investissement Responsable » depuis 2009. Tocqueville Finance, en tant que filiale du groupe LBP AM, est intégrée au périmètre LBP AM PRI. Cette initiative soutenue par les Nations Unies agit en faveur de l'amélioration des pratiques sur 6 grands axes :

1. Nous intégrons les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels.
2. Nous sommes des propriétaires actifs et intégrons les questions ESG dans nos politiques et pratiques de propriété.
3. Nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de fournir des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favorisons l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein de l'industrie de l'investissement.
5. Nous travaillons ensemble pour améliorer notre efficacité dans la mise en œuvre des Principes.
6. Chacun d'entre nous rend compte de ses activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

Politique d'influence

Notre maison-mère LBP AM est la première société de gestion française à s'être engagée à devenir 100% ISR d'ici 2020 pour toute sa gamme de fonds ouverts. Tocqueville Finance partage cet engagement, unique, qui confère la responsabilité de faire avancer les pratiques de l'ISR. Nous partageons régulièrement notre expérience auprès des équipes E.S.G. de LBP AM, elles-mêmes au contact de la Direction Générale du Trésor ou de l'Autorité des Marchés Financiers. LBP AM et Tocqueville Finance sont aussi actifs dans les organisations de place telles que l'AFG, Finance for Tomorrow ou le FIR pour porter les positions de notre groupe sur l'ISR.

Historique (non-exhaustif) de la participation de LBP AM à des initiatives de place :



Engagement en faveur du climat

S'engager en faveur du climat, c'est aussi sensibiliser nos clients au sujet des investissements les plus durables et respectueux de l'environnement. Pour ce faire, l'équipe de gérants-analystes de Tocqueville Finance partage avec eux - au gré des rendez-vous de suivi des performances - leur connaissance et conviction pour investir dans des entreprises vertueuses aujourd'hui (ou qui travaillent pour trouver des solutions pour demain). Tocqueville Finance fournit également à ses investisseurs des reportings dédiés sur la transition énergétique pour analyser le bilan de leurs actifs : empreinte carbone, exposition charbon, entreprises solutions (sociétés qui fournissent des solutions de nature à faciliter la transition énergétique).

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Notre démarche d'investisseur responsable est au cœur de notre philosophie de gestion de conviction. Elle vise à satisfaire les exigences de performance de nos clients tout en donnant du sens à leurs investissements.

Liste d'exclusion

LBP AM et Tocqueville Finance ont mis en place une liste d'exclusion appliquée à tous les fonds ouverts et à une partie des fonds dédiés. Certains fonds vont au-delà et ont des exclusions spécifiques.

La liste d'exclusion de LBP AM et de Tocqueville Finance inclut plusieurs types d'exclusion :

- **Réglementaire** : Les entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées et non conventionnelles, telles que mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques, nucléaires, à uranium appauvri, aveuglantes et incendiaires.
- **Sectorielle** : Tabac, jeux d'argent et charbon (politique spécifique, voir ci-dessous).
- **Thématique** : Biodiversité et déforestation
- **Normative** : Exclusion des entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial.
- **Spécifique** : Identification de sérieux manquements sur l'un des 4 piliers de la philosophie GREaT.

Comité d'exclusion

Le Comité d'Exclusion est l'instance qui décide de l'exclusion d'Etats ou de sociétés exposés à des controverses majeures.

Le passage à une gestion 100% Responsable inclut le renforcement de la gestion du risque de réputation et de nos activités d'engagement :

- Eviter l'exposition aux entreprises controversées
- Répondre aux besoins de nos clients concernant le risque réputationnel
- Analyser les violations éventuelles (outil non préventif)

Pour les Etats, nous sommes particulièrement vigilants aux violations systématiques des droits de l'Homme, aux pratiques de corruption structurelles ou encore à l'utilisation à outrance de ressources naturelles.

LBP AM tient à jour 2 listes concernant les états exclus ou mis sous surveillance:

- Les pays interdits
- Les pays dont la vigilance est renforcée

Pour les entreprises, nous excluons celles qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial. Nous établissons une liste d'entreprises faisant l'objet des controverses les plus graves, telles que la corruption ou la pollution, et pour lesquelles aucune réponse appropriée n'a été apportée.

Cette démarche a un impact sur nos décisions d'investissement.

Le Comité d'Exclusion évalue chaque cas selon 3 niveaux

- Exclusion du titre : entraîne la vente du titre
- Suspension : entraîne une interruption des achats
- Alerte : entraîne une vigilance renforcée

Politique innovante d'exclusion du charbon

Les investissements de LBP AM et de Tocqueville Finance se limitent aux entreprises des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon, et qui sont alignés avec l'Accord de Paris.

LBP AM exclu systématiquement les entreprises impliquées dans des projets d'extension de mines ou de centrales thermiques ainsi que les entreprises n'ayant pas communiqué sur un engagement à sortir du charbon.

Notre politique charbon innove dans le sens où elle tient compte de la pertinence de la stratégie des entreprises, au regard notamment des enjeux d'une « transition juste », telle que la prise en compte des impacts sociaux ou encore les conséquences à l'échelle de la planète.

Engagement et politique de vote

Convaincus que l'ISR est essentiel pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle vertueux dans l'économie, nous considérons que l'approche sur nos 4 piliers GREaT doit être complétée par de l'engagement auprès des entreprises.

Tocqueville Finance a adhéré à la politique de vote de sa maison-mère LBP AM et lui délègue l'exercice de ses droits de vote.

La politique de vote de LBP AM et de Tocqueville Finance est [disponible ici](#).

La politique d'engagement de LBP AM et de Tocqueville Finance est [disponible ici](#).

2.4 Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Nous considérons que la compréhension des risques ESG significatifs (par exemple avec le suivi des controverses) et l'identification précoce des opportunités d'investissement à long terme peuvent améliorer le profil de risque de nos investissements et constituer une source d'alpha pour nos clients.

Tocqueville Finance et sa maison-mère LBP AM souhaitent inscrire leur gestion dans une trajectoire compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement global à 1,5°C d'ici la fin du siècle. Nous étudions l'atteinte de la neutralité carbone dans nos portefeuilles en 2050 et la mise en place d'une stratégie climat adéquate. Cette stratégie se développe en trois volets :

1. Réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés ;
2. Optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille ;
3. Renforcer les investissements dans les entreprises qui apportent une solution à la transition énergétique et contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

Ces trois axes nous permettent ainsi de structurer une démarche cohérente et de présenter une méthodologie robuste pour maîtriser les risques et accroître les opportunités liées au climat dans nos décisions d'investissement.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

L'investissement responsable implique toutes les équipes de Tocqueville Finance à des degrés divers. Il concerne en premier lieu les gérants-analystes qui participent tous à la recherche ESG et gèrent tous au moins un portefeuille labellisé ISR.

D'autres équipes sont également impliquées, comme les équipes commerciales et marketing en expliquant notre démarche d'investisseur responsable à nos clients, ou encore celle en charges de la conformité et des risques en surveillant la bonne application des règles de gestion ISR.

Tocqueville Finance bénéficie également, en prestation de service, de la recherche ISR de LBP AM. Celle-ci est effectuée par les équipes :

- Solutions ISR qui est en charge de la méthodologie d'analyse ISR GREaT et de la plateforme de notation quantitative GREaT 360.
- Analyse Fondamentale et Durable qui contribue notamment à enrichir l'analyse qualitative ESG.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Une dizaine d'analystes sont impliqués dans la recherche extra-financière et l'ensemble de l'équipe de gestion de Tocqueville Finance composée d'une douzaine de gérants-analystes, tous impliqués dans la recherche et la gestion ISR.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Le Groupe LBP AM est membre des PRI ou « Principes pour l'Investissement Responsable » depuis 2009. Tocqueville Finance, en tant que filiale du groupe LBP AM, est intégrée au périmètre LBP AM PRI.

LBP AM est un acteur de l'avancée de la recherche académique, de l'engagement social et de l'engagement pour le climat. C'est ce qu'illustrent ses participations actives à des groupes de travail et de réflexion, dans une large couverture de thématiques.

Tocqueville Finance et ses équipes, en relation continue sur les enjeux ESG avec les équipes de LBP AM, bénéficie de ces efforts.

Initiatives aux auxquelles LBP AM participe :

ACADEMIQUE

- Chaire Finance Durable Et Investissement Responsable

FINANCE DURABLE

- FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE
- PRI Principles for Responsible Investment: Meilleure Note A+/A sur chacun des 7 modules répondus en 2019
- FINANCE FOR TOMORROW
- afg Commission Investissement Responsable

SOCIAL

- TOBACCO FREE
- FAIRR FARM ANIMAL INVESTMENT RISK & RETURN
- access TO medicine FOUNDATION
- INTERFAITH CENTER ON CORPORATE RESPONSIBILITY
- IHRU International Human Rights Center
- 30% Club GROWTH THROUGH DIVERSITY
- INVESTOR ALLIANCE FOR HUMAN RIGHTS AN IFCM INITIATIVE

CLIMAT

- EU Ecolabel
- carbone 4
- cdc biodiversité
- GRUPE Carpe Diem
- IIGCC Institutional Investors Group on Climate Change
- PRI Montréal PLEDGE
- TCFD TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES
- Climate Action 100+
- NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE
- ShareAction

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

A fin 2022, LBP AM et Tocqueville Finance gèrent 36 Mds€ d'encours ISR (classés articles 8 et 9 de la réglementation SFDR), dont 107 fonds ouverts ayant le Label ISR.

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Tocqueville Finance et sa maison mère LBP AM sont convaincus que les pratiques d'investissement socialement responsable sont un levier indispensable pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

L'objectif de notre gestion est de **financer et d'investir dans les entreprises qui** :

- Maîtrisent les risques extra-financiers par leurs bonnes pratiques en termes de Gouvernance et de gestion durable des Ressources ;
- Présentent des opportunités par le développement de nouveaux modèles économiques en lien avec la Transition Energétique et le Développement des Territoires.

Un second objectif est de participer à l'amélioration des pratiques des entreprises sur les catégories E, S, DH et G au travers des 4 piliers de la note GREaT :

- E « Environnement » : pilier Transition Energétique
- S « Social » : pilier Gestion Durable des Ressources
- G « Gouvernance » : pilier Gouvernance Responsable
- DH « Droits Humains » : pilier Gestion Durable des Ressources

Les objectifs sur chacun de ces piliers sont détaillés en section 3.3 relative à la méthodologie d'analyse GREaT. Les fonds couverts par le présent Code de transparence proposent une gestion tenant compte de la note GREaT du portefeuille.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse extra-financière est réalisée par l'équipe de gestion collective de Tocqueville Finance avec l'appui de l'équipe dédiée à la recherche ISR de LBP AM (équipe Solutions ISR). L'approche est intégrée : l'ensemble des gérants-analystes couvre les valeurs suivies sur le plan financier comme extra-financier. Ils sont chargés d'évaluer la matérialité des enjeux extra-financiers dans leurs recommandations d'investissement.

L'analyse extra-financière de Tocqueville Finance s'appuie également sur des outils internes et externes. Elle est alimentée par les rencontres avec les entreprises et par des outils quantitatifs propriétaires (fiche de synthèse Tocqueville Finance par exemple) permettant de faire la synthèse des évaluations des différents fournisseurs d'informations internes (LBP AM) et externes reconnus.

L'équipe Solutions ISR, au sein de LBP AM, est chargée d'élaborer des méthodologies et des argumentaires sur les enjeux extra-financiers afin d'alimenter la méthode propriétaire « GREaT » de LBP AM. Elle est également en charge de définir la politique climat. C'est enfin elle qui coordonne la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement pour tous les fonds de LBP AM et qui intervient comme prestataire pour le compte de Tocqueville Finance sur ces deux sujets.

Fournisseurs de données extra-financières

Données ESG sur les émetteurs et suivi des controverses



Données sur la gouvernance et les AG



Données sur l'exposition des émetteurs aux secteurs faisant l'objet d'une exclusion sectorielle (armement, tabac, jeux d'argent...)



Données sur le charbon



Données sur le carbone et modèle d'analyse du risque climat



Données sur la biodiversité



Autre fournisseur de données

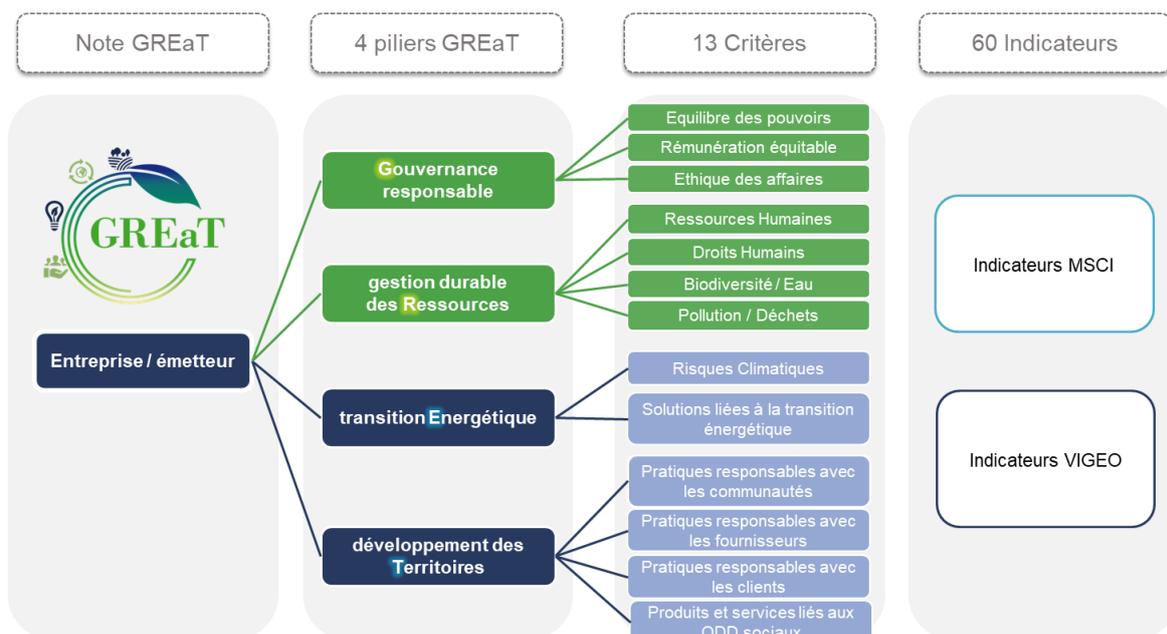


3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

La détermination de l'univers éligible d'investissement est effectuée selon des critères d'évaluation des sociétés regroupés en 4 piliers de notre philosophie **GREaT** :

- **G**ouvernance responsable ;
- Gestion durable des **R**essources ;
- Transition **E**nergétique ;
- Développement des **T**erritoires.

LBP AM a sélectionné les critères fournis par les agences Moody's et MSCI afin de mieux répondre à ces 4 piliers d'analyse.



Pour établir la notation ESG, les 4 piliers GREaT ont une pondération qui est propre à chaque secteur afin de faire ressortir les enjeux identifiés comme clés dans chaque secteur (par exemple la Gouvernance responsable dans le secteur bancaire ou la Transition Energétique dans le secteur automobile).

Au final, une note globale et une note par « axe » sont attribuées à chaque entreprise.

Les notes sont comprises entre 1 et 10. 1 correspondant à la meilleure note ISR et 10 à la pire.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Nos analyses intègrent pleinement les risques et opportunités spécifiques liés au changement climatique. Les risques associés à la transition vers une économie bas carbone sont pris en compte dans notre notation ESG (GREaT) des émetteurs. Pour le charbon, les investissements de Tocqueville Finance se limitent aux entreprises des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon, et qui sont alignés avec l'Accord de Paris. Nous cherchons par

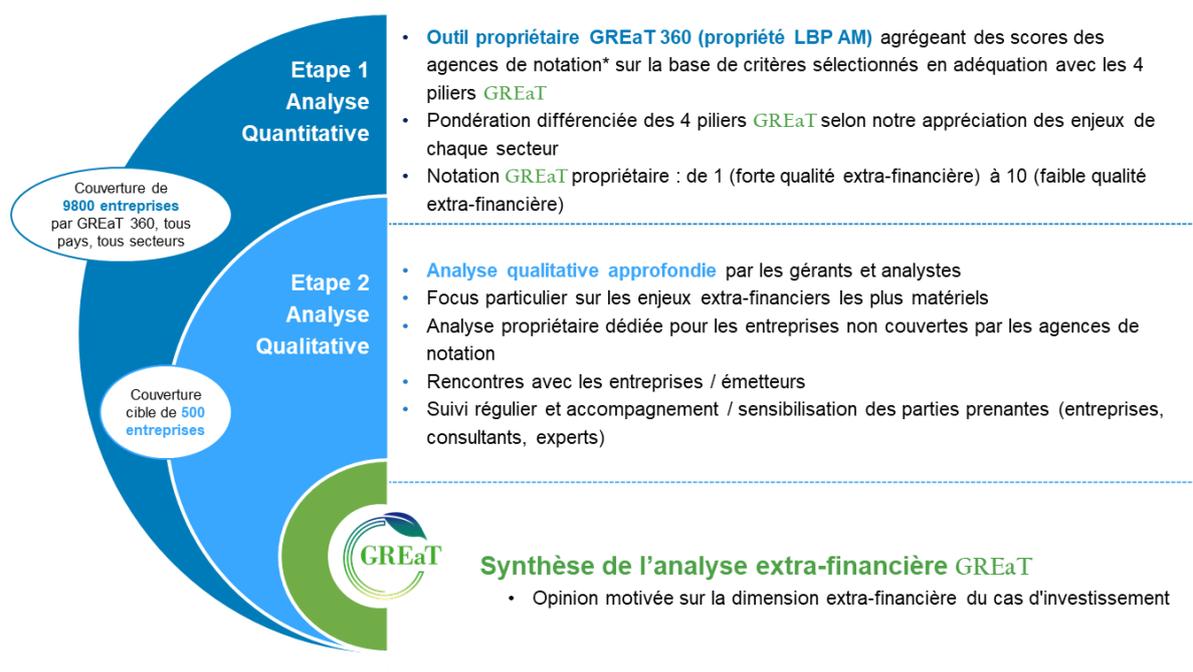
ailleurs à renforcer nos investissements vers les actifs permettant de favoriser une économie bas carbone, comme les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

Cette analyse est complétée par des indicateurs quantitatifs présentes dans les reporting extra-financiers de tous nos fonds :

- Empreinte carbone : nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées (scope 1 + 2) pour 1 million d'euros investis
- La consommation d'eau en m³ rapportées à 1 million de dollars de chiffre d'affaires.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation) ?

Le processus d'analyse ISR des émetteurs est illustré ci-dessous :



* VigeoEiris, MSCI ESG Research

1) Analyse quantitative

L'outil propriétaire GREaT 360, développé par LBP AM, permet de calculer, et de revoir deux fois par an, une Note Quant ISR, issue des données des agences de notation avec l'intégration de l'effet sectoriel.

L'univers est composé des émetteurs des 4 zones géographiques (Europe développée, Asie Pacifique, Amérique et Pays Emergents) qui sont évalués par les agences de notation Moody's et MSCI ESG Research, soit environ 10 000 émetteurs.

Moody's et MSCI fournissent des indicateurs qui permettent d'alimenter les critères pertinents pour évaluer les comportements des entreprises dans le cadre des 4 axes de l'analyse.

Ces données alimentent l'outil de notation propriétaire GREaT 360.

Les analyses effectuées par ces agences aboutissent à l'attribution de notes, pour chaque société de l'univers, pour chacun des 4 piliers GREaT.

Ces notes sont le résultat de l'analyse et de l'évaluation de critères et sous-critères définis à la réponse 3.3.

Dans le cas où une valeur n'est pas suivie par MSCI/Moody's/GREaT (capitalisation boursière faible, introduction en Bourse récente), les gérants-analystes de Tocqueville Finance effectuent leur propre notation extra-financière, et les soumettent à la validation de l'équipe Analyse Fondamentale et Durable de LBP AM pour intégration dans l'outil GREaT 360.

En outre, de par sa proximité avec les entreprises, Tocqueville Finance bénéficie d'une compréhension fine des enjeux en matière d'ESG des sociétés étudiées, ce qui lui permet d'apporter un éclairage complémentaire à la méthode propriétaire de LBP AM. Ainsi, les données qui alimentent l'outil GREaT 360 ne tiennent pas toujours compte (ou de façon imparfaite) des derniers développements mis en œuvre par les sociétés. Tocqueville Finance participe dans son processus de recherche à affiner l'analyse, ce qui pourra aboutir in fine à un changement de la note finale, à la hausse comme à la baisse. Les propositions de modification faites par Tocqueville Finance pour la note GREaT sont in fine validées par les analystes ISR de LBP AM.

2) Analyse qualitative

Un volet d'analyse ESG qualitative est systématiquement intégré à notre analyse financière.

En plus de s'appuyer sur les scores quantitatifs issues de la base GREaT et de données complémentaires issues de Sustainalytics, Gaïa Rating (Ethifinance), Bloomberg et de courtiers indépendants, Tocqueville Finance élabore une liste précise de questions à poser lors des interactions avec les sociétés étudiées. Les gérants-analystes synthétisent leur recherche extra-financière dans des fiches ESG, établies pour chaque valeur étudiée.

3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

1) Scoring quantitatif

En moyenne, les agences externes Moody's et MSCI ESG Research mettent à jour leur analyse d'une entreprise tous les 12 à 24 mois, mais celle-ci peut être ajustée à tout moment en fonction d'éventuels événements et intègre notamment les controverses et les alertes pouvant affecter positivement ou négativement la notation d'une l'entreprise.

Nous recevons les données des agences Moody's et MSCI de façon mensuelle.

L'outil propriétaire de notation de LBP AM, GREaT 360, est mis à jour deux fois par an avec la tenue d'un comité de notation qui valide les ajustements qualitatifs.

2) Scoring qualitatif

Il est mis à jour en continu, au gré des rencontres et contacts avec les sociétés qui le composent.

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'analyse ESG se fonde sur l'expertise interne des gérants-analystes de Tocqueville Finance, sur une notation élaborée et fournie par LBP AM, et sur des ressources externes (brokers, recherche académique, rencontre avec les entreprises).

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à filtrer un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) et la seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Enfin, le fonds doit obtenir de meilleurs résultats que son univers d'investissement de départ sur deux indicateurs ESG.

1. Analyse de l'univers d'investissement et application d'un filtre ISR

L'univers d'investissement du fonds (Euro Stoxx) est réduit de 20% par une méthode dite d'exclusion. Cela est fait en 3 étapes :

a. Liste d'exclusion de LBP AM :

Tout d'abord, l'univers d'investissement est réduit des valeurs placées sur la liste d'exclusion de LBP AM pour les raisons suivantes :

- **Réglementaire** : Les entreprises impliquées dans la production et/ou la commercialisation des armes controversées et non conventionnelles, telles que mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques, chimiques, nucléaires, à uranium appauvri, aveuglantes et incendiaires.
- **Sectorielle** : Tabac, jeux d'argent et charbon.
- **Thématique** : Biodiversité et déforestation.
- **Normative** : Exclusion des entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial.
- **Spécifique** : Identification de sérieux manquements sur l'un des 4 piliers de la philosophie GREaT.

La politique d'exclusion de LBP AM est disponible [ici](#).

b. Exclusions spécifiques du fonds:

Ensuite, l'univers d'investissement est réduit des valeurs appartenant aux exclusions spécifiques du fonds :

- **Normative** : Exclusion des entreprises qui ne sont pas alignées avec :
 - Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
 - Les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
 - Les conventions fondamentales de l'OIT
- **Tabac** : Exclusion des entreprises générant plus de 5% de leurs revenus à partir du tabac (source ISS-Oekom). L'exclusion porte sur l'ensemble de la chaîne de valeur : producteurs, distributeurs et fournisseurs.

- **Armes** : Exclusion des entreprises générant plus de 5% de leurs revenus d'armes (source ISS-Oekom). L'exclusion porte sur l'ensemble de la chaîne de valeur : producteurs, distributeurs et fournisseurs d'armes ou d'équipements/services dédiés.
- **Extraction de charbon** : Exclusion des entreprises ne répondant pas à au moins un des deux critères : soit fixation d'un objectif SBT (Science Based Targets) nettement en dessous de 2°C ou 1,5° ; soit engagement dans l'initiative Business Ambition for 1.5°C.
- **Extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz** : Exclusion des entreprises ne respectant pas les 2 critères suivants :
 - La production ou la capacité de production absolue de l'entreprise en matière de produits/services liés à l'énergie à base de charbon ou d'énergie nucléaire ne doit pas connaître d'augmentation structurelle.
 - La part des activités liées à l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz ne doit pas représenter plus de 5% des revenus (source ISS-Oekom).
- **Extraction conventionnelle de pétrole et de gaz** : Les entreprises ne respectant pas les 2 critères suivants ne sont pas éligibles au portefeuille, hors marge de sortie progressive* :
 - La part des activités liées à l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz ne doit pas représenter plus de 5% des revenus (source ISS-Oekom).
 - Soit fixation d'un objectif SBT (Science Based Targets) nettement en dessous de 2°C ou 1,5° ; soit engagement dans l'initiative Business Ambition for 1.5°C.
- **Production d'électricité** : Les entreprises ne respectant pas les 3 critères suivants ne sont pas éligibles au portefeuille, hors marge de sortie progressive* :
 - La production ou la capacité de production absolue de l'entreprise en matière de produits/services liés à l'énergie à base de charbon ou d'énergie nucléaire ne doit pas connaître d'augmentation structurelle (source ISS-Oekom).
 - La production ou la capacité de production absolue de l'entreprise dans les produits/services répondant à la Taxonomie européenne ou aux Sustainable Development Goals (SDGs) est en augmentation (source ISS-Oekom).
 - Soit fixation d'un objectif SBT (Science Based Targets) nettement en dessous de 2°C ou 1,5° ; soit engagement dans l'initiative Business Ambition for 1.5°C.

**Marge de sortie progressive* : Certaines entreprises non alignées avec les critères fixés pour l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz ou de production d'électricité peuvent être intégrées au portefeuille dans une limite globale de 5%. Celle-ci sera réduite d'un point de pourcentage par an à partir de janvier 2023. Ces entreprises doivent toutefois être dans les 25% les mieux notées de leur secteur.

c. Notation GREaT des valeurs

La maison-mère de Tocqueville Finance, LBP AM, met à sa disposition sa plateforme de notation GREaT 360. Chaque valeur dispose d'une note synthétique GREaT qui reprend les différents enjeux ESG, et de note par pilier et sous-pilier. La meilleure note est de 1 et la moins bonne de 10.

Pour chaque univers d'investissement ISR retenu (ici l'Euro Stoxx), une note pivot est calculée mensuellement de manière à ce que 20% de l'univers soit exclu : cela comprend les exclusions LBP AM, les exclusions spécifiques au fonds et les émetteurs les moins bien notés. Le fonds ne peut donc être investi que dans les émetteurs ayant une note GREaT meilleure que la note pivot (à condition qu'ils ne fassent pas partie des exclusions). Il peut être investi dans des émetteurs n'appartenant pas à l'Euro Stoxx dans une limite de 10% en nombre et 25% en poids dans le portefeuille. Ces contraintes font l'objet d'un suivi par la direction des risques.

2. Analyse extra-financière qualitative

Au sein de l'univers d'investissement réduit, les gérants-analystes sélectionnent les titres **en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières**. Ils utilisent la plateforme extra-financière GREaT 360, développée par LBP AM, sur laquelle les entreprises ont des scores ESG globaux, des scores par piliers et sous-piliers. Elle permet de comparer les entreprises d'un secteur donné. Ils effectuent également des diligences propres, quantitatives et qualitatives (notamment via ses contacts avec les sociétés ou la recherche externe fournie par des brokers). Les valeurs sont choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance.

3. Suivi de 2 indicateurs ESG

Le fonds doit obtenir de meilleurs résultats que son univers d'investissement de départ (Euro Stoxx) sur deux indicateurs ESG :

- **L'empreinte carbone** qui est définie comme étant le nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées pour 1 million d'euros investis. Le taux de couverture de l'univers d'investissement sur cet indicateur doit être supérieur à 90%. Le fournisseur de la donnée est MSCI Carbon Delta.
- **La rémunération responsable** qui est définie comme étant la part des entreprises prenant en compte des critères extra-financiers dans la politique de rémunération de leurs dirigeants. Le taux de couverture de l'univers d'investissement sur cet indicateur doit être supérieur à 70%. Le fournisseur de la donnée est ASSET4 (Refinitiv).

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à 3 niveaux lors de la définition de l'univers d'investissement et la construction du portefeuille :

1. Politique d'exclusion société et politique d'exclusion spécifique au fonds, portant notamment sur le charbon, l'extraction de pétrole et de gaz et la production d'électricité
2. Plusieurs critères comme les émissions de gaz à effet de serre sont pris en compte dans la note GREaT, plus précisément dans le pilier Transition Énergétique. Les fonds ne peuvent investir dans les émetteurs les moins bien notés (exclusion de 20% de l'univers).
3. Les gérants-analystes suivent l'empreinte carbone de leurs portefeuilles par rapport à leurs indices de référence / leurs univers d'investissement.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cas où une valeur n'est pas suivie par MSCI/ Moody's /Gaïa Rating (capitalisation boursière faible, introduction en Bourse récente), les gérants-analystes de Tocqueville Finance peuvent effectuer leur propre notation extra-financière, et les soumettre à la validation des analystes ISR de LBP AM pour intégration dans l'outil GREaT 360.

La notation ESG doit couvrir au minimum 90 % de l'actif net des portefeuilles, calculé sur les titres éligibles à l'analyse ESG.

4.4 Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Au deuxième semestre 2021, l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion a été renforcée (cf. question 4.1) : des exclusions spécifiques au fonds ont été mises en place en supplément de la liste d'exclusion de LBP AM. Il a été également ajouté deux indicateurs ESG pour lesquels le fonds doit obtenir de meilleurs résultats que son univers d'investissement.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds n'investit pas dans des organismes solidaires.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

L'activité de prêt-emprunt de titres est autorisée pour les fonds ISR gérés par LBP AM et ceux en délégation. Cette activité est encadrée pour respecter l'approche responsable des fonds.

Ainsi, LBP AM a mis en place un dispositif spécifique pour limiter les opérations de prêt en période d'AG.

- Des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres peuvent être réalisées pour certains OPC. Ces opérations ont vocation notamment à assurer l'objectif de gestion ainsi qu'à optimiser la gestion de la trésorerie.
- Le droit de vote étant transféré à l'emprunteur des titres, ces opérations de prêt-emprunt peuvent entrer en contradiction avec l'activité de vote.
- Afin d'éviter d'être en situation de devoir rapatrier les titres prêtés, LBP AM a mis en place un dispositif spécifique pour limiter les opérations de prêt en période d'AG.
- Au cas où des titres auraient néanmoins fait l'objet d'une cession temporaire avant une AG, LBP AM rapatrie systématiquement les titres pour les fonds ISR.
- Pour les autres fonds, LBP AM apprécie dans l'intérêt des porteurs s'il est nécessaire de rapatrier les titres au vu des éléments suivants, le rapatriement effectif pouvant également dépendre de contraintes opérationnelles :
 - Connaissance par LBP AM que le bénéficiaire des prêts de titres va voter dans un sens contraire à la politique de vote, et donc contraire à l'intérêt de nos porteurs ;
 - Résolutions soumises en AG revêtant une importance particulière au regard de la défense de l'intérêt de nos porteurs, et au regard des valeurs défendues par LBP AM.

Il faut savoir que le rapatriement effectif peut également dépendre de contraintes opérationnelles (coût, systèmes opérationnels, délais).

A l'heure actuelle, les collatéraux reçus en garantie sont uniquement sous forme de trésorerie. Une analyse ISR n'est donc pas réalisable sur ces collatéraux.

Les contreparties impliquées dans le processus de prêt-emprunt de titres sont couvertes par la « [Politique d'exécution des ordres](#) » et par la procédure « Sélection et suivi des brokers et contreparties » (document interne). Depuis 2010, cette procédure de sélection prend en compte des critères extra-financiers, via un questionnaire spécifique envoyé à l'ensemble des contreparties référencées par LBP AM.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les instruments financiers dérivés suivants peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition :

- **Dérivés actions sur indice** : Ces instruments seront utilisés à des fins de couverture du risque action. Ils pourront également être utilisés de manière provisoire pour exposer les

portefeuilles. LBP AM estime que les dérivés d'indices ne sont pas utilisés pour piloter la performance ESG des fonds.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds peut investir à titre accessoire dans des OPC, notamment monétaires, si ceux-ci ont obtenu le Label ISR.

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Un système de surveillance est mis en place à différents niveaux :

- En amont des opérations, un dispositif de « blocage pre-trade » empêche le passage d'ordres sur des émetteurs/instruments qui ne sont pas éligibles au portefeuille.
- En second niveau, les gérants peuvent contrôler sur la plateforme propriétaire GREaT 360 que toutes les contraintes ISR d'un fonds sont respectées.
- En troisième niveau, le contrôle des risques vérifie au fil de l'eau que le portefeuille est composé uniquement d'émetteurs/instruments autorisés selon les règles de gestion ISR.
- Au niveau externe, un auditeur peut vérifier trimestriellement ou semestriellement que le portefeuille respecte bien les règles de gestion ISR prédéfinies.

6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée en relatif par rapport à leurs indices de référence / univers d'investissements.

Chaque reporting mensuel fait état de la note de la valeur la moins bien notée du portefeuille par rapport à la note pivot.

Annuellement, un reporting extra-financier présente les indicateurs ESG suivants : intensité carbone, consommation d'eau, intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants, signature du pacte mondial, indicateur de santé et sécurité, indicateur de formation et taux d'indépendance des membres du conseil.

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les indicateurs d'impact ESG utilisés par les fonds sont les suivants :

- L'empreinte carbone (nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées pour 1 million d'euros investis) ;
- La consommation d'eau (en m3 rapportées à 1 million de dollars de chiffre d'affaires) ;
- L'intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants ;
- Le taux d'indépendance des membres du conseil ;
- La signature du pacte mondial ;
- Un indicateur de santé et sécurité ;
- Un indicateur de formation.

Les fonds Tocqueville Croissance Euro ISR s'engage à obtenir de meilleurs résultats que leurs univers d'investissement de départ sur 2 indicateurs ESG :

Indicateur 1 (Taux de couverture des émetteurs > 90%) : Empreinte Carbonne

Indicateur 2 (Taux de couverture des émetteurs > 70%) : Rémunération responsable

Les données relatives à ces indicateurs sont communiquées sur le reporting mensuel.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Notre maison mère LBP AM est en pointe sur le sujet et notre tête de pont en ce qui concerne la communication sur les sujets ESG. Dans la rubrique [« Investissement durable »](#) du site Internet de LBP AM, les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur la méthode d'analyse extra-financière et sur l'expertise en gestion ISR.

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de LBP AM :

- Politique de vote et d'engagement de LBP AM et Tocqueville Finance ;
- Rapport rendant compte des conditions d'exercice des droits de vote de LBP AM et de Tocqueville Finance ;
- Rapport d'engagement ;
- Politique d'exclusion ;
- Politique climat ;
- Rapport LEC (Loi Energie Climat) ;

- Rapport RSE ;
- Rapport PRI.

Les documents suivants sont disponibles sur la page internet du site de LBP AM de chaque OPC :

- Code de Transparence ;
- Reporting mensuel ;
- Inventaire ISR reprenant les entreprises présentes dans le fonds avec leur note GREaT ;
- Ensemble de la documentation réglementaire des fonds (DICI, Prospectus complet, rapport annuel...). Le rapport annuel contient des éléments de reporting extra-financier.

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Le rapport sur l'exercice des droits de vote de LBP AM et de Tocqueville Finance est [disponible ici](#).

Le rapport d'engagement de LBP AM et de Tocqueville Finance est [disponible ici](#).

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l'AFG et du FIR relèvent de l'unique responsabilité de Tocqueville Finance, qui s'engage à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d'information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d'un investissement.

Investir implique un risque de perte en capital. Informations produites à titre indicatif sans valeur (pré-)contractuelles et ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Cette information n'est pas destinée à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933.

Ce document n'est ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers. Il ne peut pas être utilisé dans un autre but que celui pour lequel il a été conçu.

Les informations sont réputées exactes au 31 mars 2023.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 924 098,60 euros

34, rue de la Fédération – 75015 PARIS

Tél : 01 57 24 21 00

879 553 857 RCS PARIS – Code APE 6630Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

labanquepostale-am.fr

TOCQUEVILLE FINANCE

SA au capital de 2 520 547,80 €

34, rue de la Fédération – 75015 Paris

Tél : 01 56 77 33 00

RCS B 381 652 072 – Code APE 663 OZ

N° TVA Intracommunautaire : FR 44 381 652 072

www.tocquevillefinance.fr